

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2020

---

## SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2622)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° 337

présenté par  
Mme Obono

-----

#### ARTICLE 3

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'application de ce projet de loi aux parlementaires. Pas par manque de solidarité - nous sommes favorables à ce que l'ensemble des dépenses des Parlementaires, ainsi que l'ensemble des sommes qu'ils perçoivent, soit limités et qu'il en soit rendu compte de façon encore plus transparente. Mais parce que nous nous opposons à ce système pour l'ensemble des assurés, nous ne pouvons pas ne pas demander aussi la suppression de cet alinéa.